

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 27 septembre
et du 15 novembre 2022,
Vu la délibération n°115/2022/FVE du Conseil d'Administration en date du 30 septembre
2022,

Délibération enregistrée sous le numéro **160-2022-FVE**
Conseil d'Administration du 25 novembre 2022 :

**Sujet : Modification des modalités de contrôle des connaissances et compétences du
diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM 3e année)**

Ajout de l'UE 12-3 de formation générale à la recherche (épreuve type ECNI) et modification
de la répartition des crédits ECTS.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 27
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 5

Fait à Limoges, le 25 novembre 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 25 novembre 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le
Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes
réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au
Recteur*